



**76^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (EXCOM) DU PROGRAMME DU
HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**PRONONCÉE PAR
S.E.M. ALLOU LAMBERT YAO,
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA CÔTE
D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS UNIES À GENEVE**

A vérifier au prononcé

Genève, le 8 octobre 2025

Monsieur le Président,

A l'entame de mon propos, je voudrais, au nom de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, exprimer le soutien et les encouragements de mon pays à tous les réfugiés du monde pour leur résilience.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration du Groupe africain et vous félicite pour la parfaite conduite de nos travaux.

Elle adresse également ses vives félicitations à Monsieur Filippo GRANDI, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, pour son leadership affirmé et ses efforts constants en faveur des réfugiés et des apatrides, couronnés de nombreux succès, parmi lesquels l'invocation de la clause de cessation du statut de réfugié ivoirien en 2022.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire est toutefois préoccupée par la situation humanitaire actuelle, marquée, d'une part, par la multiplicité des crises dans le monde et le nombre record de personnes déplacées de force qui en résulte et, d'autre part, par la réduction inédite des ressources financières, en vue de faire face à ces défis humanitaires.

Pour sa part, la Côte d'Ivoire continue d'accueillir des réfugiés de diverses nationalités et des demandeurs d'asile en provenance, notamment des pays du Sahel, confrontés à une insécurité généralisée.

Aussi voudrais-je saisir cette occasion pour porter à la connaissance de cette auguste Assemblée que la Côte d'Ivoire, fidèle à sa tradition d'hospitalité et soucieuse d'assurer une meilleure protection à ces populations en détresse, a procédé, dans le cadre de ses engagements internationaux, par Arrêté interministériel en date du 02 juillet 2025, à la

reconnaissance collective du statut de réfugié aux populations déplacées de force en provenance du Burkina Faso et du Mali.

Ainsi, la Côte d'Ivoire héberge à ce jour, 73 503 réfugiés d'une trentaine de nationalités.

Dans le même contexte, sur instructions de S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement ivoirien poursuit ses efforts pour aider, assister et protéger ces populations en termes de documentation, de soins de santé, d'éducation, d'apport de vivres et non-vivres, afin d'atténuer les conséquences de la réduction drastique de l'accompagnement du HCR et des autres partenaires.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne l'apatriodie, la Côte d'Ivoire regrette l'arrêt de l'appui financier et technique du HCR qui reste déterminant dans la lutte contre ce phénomène. En effet, cette décision intervient quelques mois après les commémorations en 2024, des 70 ans de l'adoption de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, des 10 ans de la « *Campagne #J'appartiens* » et après le lancement de la nouvelle *Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatriodie*. Cet arrêt met ainsi fin aux activités menées en faveur de l'éradication de ce fléau, lesquelles activités donnaient des résultats satisfaisants.

Cette situation pourrait compromettre tous les progrès réalisés et l'expertise acquise par la Côte d'Ivoire durant ces dix dernières années.

Monsieur le Président,

En dépit des efforts du Gouvernement ivoirien visant à soulager les personnes déplacées de force et à lutter contre l'apatriodie, force est de constater que de nombreux défis demeurent.

Dans ces conditions, mon pays exhorte les donateurs, ainsi que les partenaires à poursuivre leurs efforts de financement du HCR et de soutien aux pays d'accueil, conformément aux recommandations du Pacte mondial pour les réfugiés, notamment dans le domaine du partage de responsabilité.

A ce titre, il importe de souligner que le changement de paradigme marqué par la substitution de l'approche basée sur les itinéraires à celle basée sur l'individu, constitue une innovation avantageuse qui améliore la protection des personnes déplacées.

Cependant, cette approche demeure confrontée à des défis majeurs liés, notamment aux obstacles politiques, et singulièrement aux tendances nationalistes, au repli identitaire, ainsi qu'aux contraintes budgétaires.

C'est donc le lieu d'inviter, encore une fois, la Communauté internationale à une plus grande solidarité par la poursuite du financement des activités du HCR et de la recherche de solutions durables à la situation particulière des personnes déplacées de force.

Monsieur le Président,

Je voudrais clore mon propos en réitérant les remerciements de la Côte d'Ivoire au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et particulièrement à Monsieur Filippo Grandi, Haut-Commissaire sortant, pour la qualité de ses actions en faveur des réfugiés et des apatrides durant son mandat.

Je vous remercie.